



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E102262

VALABLE JUSQU'AU 25/01/2024

ÉDITÉ LE 04/11/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/10/1999

Forme juridique : ART

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 424 505 683 00021

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 0035083-1 02

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1244000/001 520387/18

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1244000/001 520387/18

Situation fiscale et sociale : A jour au 04/11/2022

Raison sociale : LE GALL JEAN CLAUDE

ZONE ARTISANALE DE BERLAZ
22260 RUNAN

Téléphone : 02 96 95 37 35

Fax : 02 96 95 34 89

Portable :

Site Internet :

E-mail : jclegall.batiment@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

LE GALL JEAN-CLAUDE ARTISAN

Effectif moyen : 15

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante) Mention RGE	12/12/2019
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	12/12/2019
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	12/12/2019

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LOUDEAC
2, RUE CHARLES LANSARD
22600 LOUDEAC

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.